

N° 109

# Le Petit MOZÉEN

BULLETIN MUNICIPAL | DÉCEMBRE 2024



[www.mozesurlouet.fr](http://www.mozesurlouet.fr)

mairie@mozesurlouet.fr • 02 41 45 31 66

MOZÉ  
SUR  
LOUËT

# Compte rendu

## Conseil Municipal de Mozé-sur-Louet du 5 novembre 2024

Etaient présents : Mme BAUDONNIERE, Mme GODINEAU, M. ROUSSEL, M. CESBRON, Adjoint(e)s, Mmes FREMY, PAULT, SECHET, MM. MEUNIER, MOUKADEME, PELLOIN, QUILEZ • Secrétaire de séance : Monsieur QUILEZ • Absents excusés : M. CUVELIER qui donne pouvoir à Mme BAUDONNIERE, Mme CHABROUILAUD qui donne pouvoir à Mme MOUKADEME, Mme BEZIE qui donne pouvoir à Mme FREMY.

### MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le projet de lotissement sur le secteur des Ganaudières nécessite d'ouvrir à l'urbanisation la zone à urbaniser classée en 2 AUH lors de l'adoption du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en 2020. L'élaboration du dossier de modification a été confié au bureau d'études AUDDICE et arrive en phase de prescription. Le dossier sera ensuite notifié aux personnes publiques associées puis sera soumis à enquête publique avant d'être définitivement approuvé par le Conseil Municipal.

Pour rappel, par délibération du 6 décembre 2022, le Conseil Municipal avait décidé de réduire la surface destinée au projet de 9 ha à 4.1 ha, en raison notamment de la présence de zones humides. De ce fait, la prévision initiale de 120 logements a été ramenée à 75 logements.

La contrainte de l'assainissement collectif a été levée par la mise aux normes des points de mesures d'arrivée d'eaux parasites en tête de station.

Il conviendra de porter au règlement de lotissement la gestion des eaux pluviales à la parcelle.

La compatibilité avec le Plan Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes, actuellement en phase d'approbation, a été établie. Lors de sa séance du 3 septembre dernier, les conseillers avaient soulevé la problématique de l'enveloppe habitat consacrée à la Commune de Mozé-sur-Louet (2.76 ha), inférieure aux besoins du lotissement. Cependant, la DDT a conditionné son accord sur la modification du PLU à la réalisation du lotissement en 2 phases qui devront être strictement respectées, la 2nde ne pouvant débiter qu'à la condition que la 1ère soit entièrement terminée. Aussi, il semble plausible que la création de la 1ère phase de 2.5 ha ne soit pas terminée avant l'échéance de 2031.

**DCM2024-66 Modification du plan local d'urbanisme**  
Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

### CCLLA – AVIS SUR LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT 2025-2031

Comme évoqué lors de la séance du 3 septembre dernier, la Communauté de Communes Loire Layon Aubance a arrêté son projet de Plan Local de l'Habitat (PLH) 2025-2031. Le PLH a été notifié aux communes pour avis avec le 2ème arrêt du projet au conseil communautaire de janvier 2025.

Les orientations du PLH sont structurées autour de 5 axes :

- Promouvoir le développement d'une offre de logements adaptée aux besoins du territoire : 320 logements/an, développement de l'offre de logements sociaux et d'accession sociale.
- Soutenir l'amélioration du parc de logements existants : rénovation énergétique, adaptation au vieillissement, OPAH RU.
- Promouvoir un nouveau modèle de développement : stratégie foncière cohérente avec la zéro artificialisation nette, soutenir la revitalisation des centres-bourgs, promouvoir des formes urbaines plus denses.
- Répondre aux besoins des ménages en difficulté d'accès au logement : jeunes, gens du voyage en cohérence avec le futur schéma départemental d'accueil et d'hébergement des gens du voyage, insertion, mise en place de la conférence

Intercommunale du logement et les outils de gestion de la demande sociale locative.

- Mettre en place la gouvernance et la communication de la politique habitat sur le territoire : observatoire de l'habitat et du foncier, pilotage du PLH, actions de communication.

Le PLH a vocation à se décliner dans les Plans Locaux d'Urbanisme qui se doivent d'être compatibles avec lui, notamment :

- l'objectif du nombre de logements par communes
- l'objectif du nombre de logements sociaux par commune
- l'objectif de densité moyenne des opérations par commune
- l'actualisation des gisements fonciers
- la définition de l'enveloppe foncière Habitat maximale par commune et l'enveloppe mutualisée Infrastructures de transport et réseaux d'utilité publique pour les projets en extension, permettant de traduire la trajectoire ZAN pour l'ensemble de l'EPCI comme prescrit par le SCoT.
- la localisation d'un terrain désigné pour l'accueil des populations de passage

**DCM2024-67 Avis sur le plan local de l'habitat.**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de PLH.

### CCLLA – FIN DE TRANSFERT DE PROPRIETE

Lors de sa séance précédente, le Conseil Municipal avait donné son accord sur la restitution des biens par la Communauté de Communes envers les Communes. La Commune de Mozé-sur-Louet était concernée par les éléments de patrimoine : la Fontaine, le Calvaire, La Fontaine de Chauvigné.

La Communauté de Communes a ensuite délibéré le 10 octobre dernier et propose des conventions et procès-verbaux de restitution nécessitant une délibération d'autorisation de signature par les maires.

**DCM2024-68 Fin de transfert de propriété**

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

### SIEML – FONDS DE CONCOURS DÉPANNAGES ANNUELS

Des dépannages ont été réalisés à la demande de la Commune pendant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024 par le SIEML (Syndicat Intercommunal de l'Energie du Maine et Loire).

Le coût cumulé de ces dépannages s'élève à 1 696.43 € TTC dont 1 272.33 € à la charge de la Commune.

Le Syndicat sollicite le versement du fonds de concours correspondant.

**DCM2024-69 Versement d'un fonds de concours au SIEML**

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

### OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RESEAU GAZ

La Commune perçoit annuellement une redevance pour occupation du domaine public versée par la société ANTARGAZ pour le réseau gaz. Il est nécessaire de régulariser la perception de cette redevance par une délibération demandée par le Trésor Public stipulant l'accord de la Commune sur l'occupation du domaine public.

À ce jour, la société ANTARGAZ a déployé un réseau

de 2568.38 ml sur le bourg de Mozé-sur-Louet.

**DCM2024-70 Occupation du domaine public pour le réseau Gaz**

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

### OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RESEAU TELECOM

La Commune perçoit annuellement une redevance pour occupation du domaine public versée par la société ORANGE pour le réseau télécom. Il est nécessaire de régulariser la perception de cette redevance par une délibération demandée par le Trésor Public stipulant l'accord de la Commune sur l'occupation du domaine public.

A ce jour, la société ORANGE a déployé un réseau de 34,821 kms d'artère aérienne, de 17,432 kms d'artère en sous-sol et d'1 m<sup>2</sup> d'emprise pour une armoire.

**DCM2024-71 Occupation du domaine public pour le réseau Telecom**

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

### ENFANCE JEUNESSE – CHARTE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

Le service enfance jeunesse et plus particulièrement le service de restauration scolaire, a travaillé sur l'élaboration d'une charte du bien vivre ensemble sur le temps méridien.

L'objectif est de communiquer envers les enfants sur les droits et les devoirs de chacun, et de communiquer envers les parents sur l'application des sanctions en cas de non-respect des règles.

La Charte sera communiquée à toutes les familles par mail, intégrée sur le portail famille et affichée sur le tableau d'information du restaurant communal.

De plus, cette charte sera affichée à l'intérieur du restaurant communal pour une visibilité des enfants de manière ludique :

- sous forme de phrases majoritairement positives pour l'espace déjeuner élémentaire.
- sous forme imagée pour l'espace déjeuner maternelle.

Ce nouveau fonctionnement prévoit la mise en place de sanctions si un enfant n'a pas respecté les règles de la charte.

Concernant le signalement d'un comportement, l'équipe a opté pour la mise en place d'un cahier de transmission d'informations :

- l'agent ou l'animateur constatant le non-respect des règles complètera le cahier avec les informations nécessaires.
- le responsable de service aura pour mission d'assurer le suivi des constatations et de déclencher l'envoi du mail à la famille concernée. Suivant la graduation des courriels, des rendez-vous seront pris avec les parents avec possibles sanctions.

Le Conseil Municipal donne un avis de principe favorable sur la charte présentée.

### RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2025-2029

La Convention Territoriale Globale (CTG) signée en 2020, arrive à échéance au 31 décembre 2024, et nécessite d'être renouvelée.

Ce partenariat signé entre la CCLLA, les Communes et la CAF vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire, pour permettre de :

- construire un projet social de territoire autour d'objectifs partagés
- développer une offre de service répondant aux besoins des familles
- structurer les partenariats et disposer d'une vision globale et décloisonnée
- impulser une dynamique territoriale durable
- percevoir les subventions de fonctionnement de la CAF

Ce cadre de référence se définit sur les champs d'intervention communs, à savoir : petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, logement et cadre de vie, animation de la vie sociale, accès aux droits et aux services.

Il est proposé d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le renouvellement de la CTG pour la période 2025-2029, permettant à la Commune de poursuivre la coopération sur le territoire et aux gestionnaires de bénéficier des financements CAF.

**DCM2024-72 Renouvellement de la CTG**

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

**PERSONNEL - AUGMENTATION HORAIRE**

Lors d'une réorganisation suite à l'absence prolongée d'un agent en 2018, un agent d'entretien avait bénéficié de 2.75 heures complémentaires.

Aujourd'hui, considérant l'absence dudit agent depuis 6 ans, et considérant que les heures complémentaires censées être occasionnelles prennent le caractère d'heures permanentes, il est proposé d'intégrer ces heures complémentaires au temps de travail de l'agent comme suit : passage de 27.25/35ème à 30/35ème à compter du 1er décembre 2024.

Il est précisé que cette intégration est favorable à l'agent pour le calcul de ses cotisations retraite.

Cette modification constituant une augmentation du temps de travail de + de 10 %, le Comité social territorial devra être consulté.

**DCM2024-73 Augmentation horaire d'un adjoint technique**

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - PREVOYANCE**

Lors de sa séance du 3 septembre dernier, le Conseil Municipal avait fait le choix de conserver la possibilité de contrats labellisés et de fixer la participation employeur à hauteur de 50% du montant de référence soit 17.50 €.

Consulté sur cette proposition, le Comité social territorial a rendu un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 14 octobre.

Il convient désormais d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque Prévoyance, selon les conditions de financement précitées.

**DCM2024-74 Participation à la Prévoyance**

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**FESTIVAL ARTS D'HIVER - AJOUT D'UN TARIF**

Il est demandé la création d'un tarif pour la soirée d'ouverture du festival le vendredi 15 novembre. Le tarif proposé est un tarif unique de 5 €/personne et d'une gratuité pour les enfants de - de 10 ans.

**DCM2024-75 Tarif concert d'ouverture du Festival d'Hiver**

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

**SALLE DE L'AUBANCE - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE SUR LOCATION**

Suite au décès d'un habitant de Mozé-sur-Louet, la famille a réservé la salle de l'Aubance pour la journée selon le tarif « habitant », en accord avec les élus, soit 283 €. Le Trésor Public, constatant que le réservataire n'était pas domicilié à Mozé-sur-Louet a rejeté le titre au motif que le tarif « extérieur » aurait dû être appliqué, soit 414 €.

La proposition de régularisation est de repasser le titre pour un montant de 414 € et d'accorder une remise gracieuse de 131 € au bénéfice de la famille.

**DCM2024-76 Remise gracieuse location salle de l'Aubance**

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Courrier de la commune de Tuffalun : projet de modification de la convention « piste routière de Louerre » et prolongation de l'actuelle convention : les transports continueront d'être assurés pendant l'année scolaire 2024-2025.
- Commission Finances : le lundi 25 novembre à 18H30

Fait à Mozé-sur-Louet, le 6 novembre 2024.  
Le Maire



# Une bibliothèque très animée !



## Les ateliers musicaux

Le mercredi 16/10, Lionel Chauvat de la compagnie du wagon Lune a animé 2 ateliers musicaux pour les 2-6 ans. Les enfants ont pu utiliser la joyeuse farandole des instruments de Lionel. Il reviendra à la bibliothèque avec ses joyeux instruments le mercredi 11/12 pour son spectacle Moustique et bout de ficelles.



## L'atelier mangaka

Marie Demesse de l'Atelier Panthéa a animé un atelier pour dessiner des visages comme un mangaka. 13 jeunes entre 9 et 13 ans ont pu s'expérimenter à cette technique.



**BIBLIOTHÈQUE DE MOZÉ**  
**HISTOIRES D'HIVER POUR PETITES ET GRANDES OREILLES**  
**SAMEDI 14 DÉCEMBRE 11H**

Reservation conseillée:  
 bibliotheque@mozésurlouet.fr  
 ou au 02 41 45 35 10

# Le repas des aînés, un moment festif

Le mercredi 23 Octobre, 120 aînés de la commune se sont retrouvés, salle du Coteau pour le repas des aînés, préparé par le CCAS, en présence de Mme BAUDONNIÈRE, Maire de la Commune et présidente du CCAS.

Ce temps festif s'est déroulé dans la joie, avec le service à table de 10 enfants et adolescents du Conseil Municipal des Jeunes et des chantiers jeunes du Mercredi. Ils ont accomplis leur mission avec attention et bienveillance.

Le repas avait été confectionné en partie par le cuisinier du restaurant communal, par PROXI notre traiteur local, par la boulangerie pâtisserie BEZIE, le tout agrémenté par nos viticulteurs locaux.

Concernant l'animation, notre groupe local de musiciens sous la baguette de Monsieur FREMY a fait tourbillonner les convives tout l'après midi et nous avons eu la surprise de découvrir les talents d'une jeune femme accordéoniste



depuis sa plus tendre jeunesse, Madame Emilie FREMY élue de notre Commune.

De nombreux bénévoles ont œuvré pour la réussite de cette journée

Rendez-vous est donné pour l'année prochaine !

# Festival Arts d'Hiver

## Une édition circassienne haute en couleurs !

La septième édition du Festival Arts d'Hiver a une fois de plus illuminé notre Commune et rassemblé petits et grands autour de la culture et des arts de la rue, dans le cadre enchanteur de l'étang des Ganaudières.

Le succès est avant tout une œuvre collective, et je tiens à exprimer ma profonde gratitude à tous ceux qui ont rendu cet événement possible.

Un immense merci au Conseil Municipal et à l'équipe Culture-Communication, dont l'engagement fait vivre ce festival chaque année. Leur conviction quant à l'importance de la culture dans notre commune est le moteur de ce beau projet. Merci également au département de Maine-et-Loire pour son soutien précieux et indispensable.

Je n'oublie pas nos fidèles mécènes : ATHEX, DARTY Espace Anjou, CAEXIS Brissac, LEXCAP, Hyper U Mûrs-Érigné, Pierres et Jardins Immobilier, Locmans, les Établissements Giteau Bois, My Courtier Mûrs-Érigné, et la Banque Populaire Grand Ouest. Grâce à votre générosité, notre

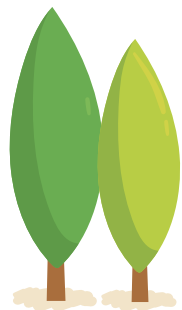
programmation continue de briller.

Le festival doit aussi beaucoup à des équipes extraordinaires : Kelly de Modul'art, mon binôme, pour son soutien sur la coordination et la programmation, Nathanaël et Mobil Casbah pour les infrastructures et leur appui technique, ainsi qu'au comité des fêtes présidé par Manu, qui accomplit un travail colossal, pour votre plaisir à tous !

Enfin, un grand merci aux bénévoles, ces piliers discrets mais indispensables du festival. Votre énergie et votre dévouement sont le cœur de cette aventure.

Merci également à vous, cher public, pour votre présence chaleureuse. À très bientôt pour une nouvelle édition pleine de surprises artistiques !

*Sylvain Roussel,  
Adjoint à la culture de Mozé-sur-Louet*



## Abattage des 2 peupliers autour de l'étang

Une gestion à arbitrer entre sécurité, protection des espèces et de la biodiversité

**Pour rappel, deux peupliers présentait des faiblesses et un ancrage racinaire qui se détériorerait (bilan du diagnostic sanitaire établi en 2022 par l'entreprise Arbosol). Ils ont été abattus le 31 octobre dernier ; avec l'accord des services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) (les alignements d'arbres bordant les voies ouvertes à la circulation publique faisant l'objet d'une protection de leur abattage, voir PM n°104).**

Avant de réaliser cet abattage, un diagnostic écologique a également été effectué afin de vérifier la présence/absence d'espèces protégées. Le rapport, établi par la société Chiro&Co, a présenté les conclusions suivantes :

- pas d'enjeux majeurs pour la nidification des oiseaux : les potentialités d'accueil, bien que présentent pour certaines espèces d'oiseaux nicheurs protégés, restent très limitées ;
- les potentialités de gîte pour les chiroptères (famille des chauves-souris) au sein des arbres à abattre restent très faibles et limitées à une petite portion d'écorce décollée ;
- des enjeux concernant les insectes saproxylophages identifiés mais limités, avec la présence du Grand Capricorne : les traces de présence d'une petite population de Grand Capricorne sont constatées mais restent peu nombreuses.

Au vu de ces conclusions, il était donc conseillé d'abattre les arbres entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 15 novembre et, afin de permettre aux quelques larves de Grand Capricorne présentes au sein de l'un des 2 arbres de terminer leur développement larvaire et de pouvoir coloniser de nouveaux arbres, de débiter le tronc et les branches et des les stocker de façon pérenne à proximité d'arbres favorables.

Le bois ainsi laissé sur place suite à l'abattage sera repris par les agents des services techniques de la Communauté de communes lorsque les conditions de sol le permettront (période de gel) et seront transportés pour être stockés dans le bosquet à proximité et/ou dans le boisement situé en amont de l'étang des Ganaudières, à côté de la salle du Coteau.

Enfin, ces abattages devant être compensés, il est prévu, cet hiver, la replantation de deux aulnes, dans l'alignement existant des Peupliers d'Italie.

## NATURE

# Du côté de L'école Le Petit Prince

**A** l'école du Petit Prince, les maternelles ont profité des derniers beaux jours pour utiliser nos nouveaux vélos que la municipalité nous a offert et se promener autour de l'étang, faire leur petite cueillette d'automne avant d'exploiter en classe tous ces petits trésors.

Toujours autour de l'étang, 2 classes d'élémentaire ont participé à une course d'orientation avec l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) ; après des petits ateliers d'orientation, les élèves devaient retrouver des balises en se repérant sur une carte.

Toujours sous le signe du sport, les CM2 ont participé au cross du collège de François



Villon avec différentes classes de CM2 du secteur dans le cadre de la liaison école-collège. L'école Le Petit Prince a terminé 1<sup>ère</sup> sur 6 écoles au classement général. Bravo à nos 18 élèves !

Les élèves de la GS au CM2 vont se rendre au cinéma ce mois-ci avec le dispositif « école et cinéma », dont l'objectif est de former l'enfant spectateur et de l'ouvrir à la culture cinématographique. Un travail en classe autour des films visionnés est donc fait en amont et en aval de chacun de ces films. Au programme ce mois-ci : Chantons sous la pluie (pour les plus grands) et Maman pleut des cordes (pour les plus jeunes). 2 autres films sont programmés dans l'année.



## Le Petit Prince fête Noël le 07 décembre !

En ce mois de décembre, l'APE du Petit Prince se mobilise pour les préparatifs de Noël. En plus des habituelles ventes de chocolats et de sapsins, une journée féérique vous attend !

### Livraison des sapins en musique

Préparez-vous à entendre des chants de Noël dans tout le village pendant que nos lutins préférés livreront les sapins directement au domicile de tous les mozéens en ayant commandé !

### Boutique de Noël

Rejoignez-nous à la boutique de Noël à la salle du Coteau de 09h00 à 17h00. Accès libre pour tous.

Au programme : une bourse aux vêtements enfants et aux jouets, ainsi qu'un marché d'artisans-créateurs qui vous permettront de prévoir de quoi remplir la hotte du père Noël. Parmi les stands présents lors du marché vous retrouverez, en plus des nombreux vêtements et jouets :

- CG CREATIONS 49 et ses articles en résine,
- Anna Choque Jaffrelot et ses jeux pour enfants,

- La Petite Lolotte et ses thés, infusions et bougies
- L'atelier des bouclettes et ses créations en tissus (sacs et bananes)
- Sarah Mirebeau vous réglera avec ses huîtres en direct de l'île d'Oléron
- Ainsi que des douceurs sucrées et des compositions de fleurs séchées...

Nous vous attendons nombreux pour venir découvrir tout ce que notre boutique a à vous offrir.

### Soirée féérique

Enfin, dès 18h00, un moment magique attend les enfants de l'école Le Petit Prince avec une soirée spécialement conçue pour eux. Nous ne souhaitons pas en dire trop ici pour que la surprise reste intacte, mais un gentil monsieur venu du grand Nord pourrait bien nous rejoindre !

Pour ne rien rater de nos actualités, suivez-nous sur Facebook « Ape Lepetitprince Mozé » et pour nous contacter par mail notre adresse est : [ape.lepetitprince.moze@gmail.com](mailto:ape.lepetitprince.moze@gmail.com)



# Le jeu continue à l'école du Prieuré !

## Un jeu de coopération en lien avec le thème d'année « Jeu...joue, jouons! »

Afin de clore la première période, un jeu coopératif avec tous les parrains et marraines s'est déroulé sur la cour le jour des vacances de la Toussaint.

Placés en file indienne, sur quatre rangées, le jeu consistait à passer un verre d'eau de main en main sans le renverser et à en vider le contenu dans une bouteille. L'équipe gagnante a été celle qui a réussi à obtenir le volume d'eau le plus conséquent !

Petits et grands se sont mutuellement aidés et encouragés malgré l'excitation que ce jeu a pu occasionner. Toutes les équipes se sont montrées très rigoureuses dans le transport de l'eau et il a été bien difficile de les départager !

Ce grand jeu s'est terminé par un tabata, exercice physique intense sur une musique bien rythmée, mené par des grands avec à l'appui de cartes indiquant les figures à enchaîner.



## Des temps de lecture à la médiathèque.

De la Petite Section au CM2, les enfants peuvent se rendre une fois par quinzaine environ à la médiathèque de Mozé. Accueillis par Nicolas Aillerie, les élèves bénéficient d'une animation autour du livre à chacune de leur visite.

Puis ensuite, ils ont un temps libre pour choisir un livre afin de le lire en classe et ils prennent également un temps pour en feuilleter d'autres.

Pour clore ce bain de lecture, Nicolas leur lit un livre appartenant à une sélection de 5 ou 6 ouvrages scrupuleusement établie par ses soins. A la fin de l'année scolaire, au sein de chaque classe, les petits lecteurs devront voter pour le livre qu'ils auront préféré.

**Sophie Rousseau, cheffe d'établissement, reste à votre disposition pour tout renseignement. Vous pouvez la contacter par téléphone au 02 41 45 72 60 ou par mail à moze.leprieure@ec49.fr**

## Des séances pour apprendre à bien nager.

Les élèves de CE et de CM suivent un cycle de natation de 10 séances, tous les mardis après-midi depuis le début du mois de septembre à l'espace aquatique de Thouarcé. Les enfants ont pris de l'assurance au fil du temps et la plupart d'entre eux va pouvoir aller nager dans le grand bassin.

Brasse, dos crawlé, plongeon, passer sous un tapis, rien ne les arrête ! Afin de formaliser leur progression et leur capacité à bien nager, les CM2 passeront un test appelé « le savoir-nager en sécurité » qui correspond à une maîtrise du milieu aquatique.



## Du côté de l'APEL

### Mardi 5 novembre dernier, les parents d'élèves scolarisés à l'école du Prieuré de Mozé ont été reçus pour les assemblées générales communes

Lors de cette soirée, Sophie Rousseau, cheffe d'établissement a présenté le thème et projection pour l'année à venir. Laure Papin, présidente de l'association de parents d'élèves a également dressé le portrait financier et culturel de l'année 2023, elle a également fait quelques annonces pour l'année à venir. Pour finir, nous avons accueilli Severine Gagneux, présidente de l'OGEC, qui nous a rappelé le rôle de l'organisme de gestion de l'enseignement catholique et nous a fait un bilan effectué pour l'école en 2023.

C'est dans une atmosphère conviviale que ces moments se sont déroulés, nous remercions les familles de s'être mobilisées. En effet, 2/3 des familles de l'école du Prieuré étaient présentes, un record pour notre

établissement !

Nous vous donnons rendez-vous le 13 décembre dès 18h30 pour la fête de Noël de l'école, à cette occasion, les enfants vous préparent des chants de Noël.

Bien sûr, nous recevrons la visite du Père Noël, et vous pourrez vous restaurer à notre buvette de saison, pour plus d'informations, nous vous invitons à nous rejoindre sur la page Facebook de l'association.



# Mémento

## Médecins

**Dr ROUX - Dr POISSEL**

1, rue du Pâtis - Tél. 02 41 45 31 58

Consultations du lundi au vendredi toute la journée et le samedi matin. Prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 12h.

## Pharmacie

**Mme Annabelle COINTEREAU**

2, rue du Pâtis - Tél. 02 41 45 70 33

- Lundi : 10h - 12h30 / 15h - 19h30

- Du mardi au vendredi :

9h - 12h30 / 15h - 19h30

- Samedi : 9h - 14h30

## Dentistes

**Dr Elise CHOUKROUN**

et **Dr Mélanie GAUTHIER**

12, rue du 30 Août 1944

Tél. 02 41 45 34 69

Cabinet ouvert lundi, mardi et vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 19h,

le mercredi de 9h à 14h

Fermeture : le jeudi

## Masseurs-Kinésithérapeutes

**M. Philippe BOURDEAU**

**M. Fabrice MENANTEAU**

14, rue du 30 Août 1944

Tél. 02 41 45 71 85

Consultations sur rendez-vous : Lundi, mercredi, vendredi de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 20h00. Mardi et Jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00.

Visites à domicile le mardi et jeudi matin.

## Osthéopathe

**Axel ZMANY**

26 bis, rue de la Fontaine

Tél. 07 61 53 73 03

## Infirmières D.E.

**Mme Marie-Line MANCEAU**

et **Mme Julie Vétault**

26 bis, rue de la Fontaine

Tél. 02 41 45 30 00

Soins à domicile sur prescription médicale.

Permanences sans rendez-vous le matin :

le mardi, mercredi, vendredi et samedi de

7h à 7h30.

## Assistante sociale

### Régime général

**Mme NUYS**

Maison des Solidarités

39, rue Abel Boutin Desvignes

49130 Les Ponts-de-Cé

Tél. 02 41 79 75 10

## Relais Poste

S'adresser à la boulangerie

12, rue de la Fontaine

## MSA

**Mme GUERINET**

Centre Social de Thouarcé

(mardi matin)

Tél. 02 41 54 06 44

## Taxis

**TAXI YOANN** - GOASDOUÉ Yoann

Tél. 06 45 79 47 17

**MT LOUISE TAXI** - SAHIAOUI Bouchaib

Tél. 06 58 62 38 45

## Serrurerie 24h/24, 7j/7

**Guillaume MARIE**

ZA du Landreau - Mozé-sur-Louet

Tél. 06 74 24 81 80

## Bibliothèque

7, rue Saint-Samson

Tél. 02 41 45 35 10

[bibliotheque@mosesurlouet.fr](http://bibliotheque@mosesurlouet.fr)

- Lundi : 16h - 18h

- Mercredi : 10h - 12h30 / 15h - 18h30

- Vendredi : 16h - 19h

- Samedi : 10h - 12h30

## Permanences aide informatique

Chaque lundi de 14h15 à 16h15

sur inscription auprès de

Amandine Dommee

Tél. 06 87 91 76 07

## Permanences de l'adjointe au CCAS

Chaque 1<sup>er</sup> samedi du mois

de 10h à 11h30 sur RDV

## Mairie

- Du lundi au jeudi : 9h - 12h

- Vendredi : 9h - 12h / 14h - 16h30

Tél. 02 41 45 31 66

## Téléphone d'astreinte

(en cas d'urgence)

Tél. 07 88 77 70 09

## Transport solidaire

CCAS - M.F. GODINEAU

Tél. 06 78 76 24 42

## Correspondant du courrier de l'ouest

Philippe COSNARD

[ouphi49@gmail.com](mailto:ouphi49@gmail.com)

## Mutuelle Communale AXA

Mr DESAIVRE - 07 86 45 85 64

# Agenda

Marché de Noël à la  
Résidence Autonomie  
des Jonchères

**Mercredi 11 décembre 2024**

De 15h à 17h.

Spectacle 0-6 ans  
à la bibliothèque

**Mercredi 11 décembre 2024**

à 17h - Inscription en Bibliothèque.

Concours au rond - Société  
L'union de plaisance

**Du 12 au 15 décembre 2024**

Ouvert à tous.

Histoires d'hiver pour  
petites et grandes oreilles

**Samedi 14 décembre 2024**

à 11h à la Bibliothèque.

Arbre de Noël

**Samedi 14 décembre 2024**

de 15h à 18h - Espace Loisirs Le  
Coteau

Concert de la Sainte Cécile

**Dimanche 15 décembre 2024**

à 11h. Fanfare de l'Aubance.

Cérémonie des vœux 2025

**Vendredi 10 janvier 2025**

à 19h. Espace Loisirs Le Coteau.

## On parle de vous dans le Petit Mozéen !

Si vous souhaitez faire paraître un article, merci d'envoyer vos éléments à l'adresse : [communication@mosesurlouet.fr](mailto:communication@mosesurlouet.fr) avant le 10 de chaque mois, pour une distribution le mois suivant (vos événements devront être annoncés 1 mois avant).